

Rural Infos

La lettre d'informations des maires ruraux adhérents de Saône-et-Loire

Une association du réseau des Maires ruraux de France



Attaques de troupeaux, suspicion de présence du loup en Saône-et-Loire

L'U.M.C.R.71 a demandé au Préfet le déploiement rapide de moyens pour identifier l'origine des attaques

Des attaques sur des troupeaux d'ovins ont été constatées dès le début 2021, pour la majorité desquelles la responsabilité du loup n'a pas pu être écartée (communes de Culles-les-Roches, Etrigny, Volesvres, Palinges, Changy, Marcilly-la-Gueurce, Péronne, Bissy-sur-Fley).

De nouvelles attaques, au nombre de 8, ont eu lieu dans le Maconnais-Clunisois (Serrières, Pierreclos, La Vineuse-sur-Frégande, Flagy) entre le 25 Avril et le 3 Mai.

Jean-Francois Farenc et François Bonnetain sont intervenus fermement auprès du Préfet et du Secrétaire Général de la Préfecture pour que des moyens soient déployés pour identifier rapidement l'origine des attaques. Les lieutenants de louveterie sont présents la nuit pour essayer de capturer des photos du prédateur et des analyses sont en cours à l'Office Français de la Biodiversité (OFB)

Rappelons que l'arrêté préfectoral du 8 mars 2021 délimite les communes de Saône-et-Loire dans lesquelles le dispositif d'aide à la protection des troupeaux contre la prédation du loup peut être mis en œuvre. 128 communes du département sont actuellement classées en "cercle 2", ce qui correspond aux secteurs où sont survenues, au cours des 2 dernières années, des attaques pour lesquelles la responsabilité du loup n'a pas été écartée. Le reste du département étant classé en cercle 3.

Le classement en cercle 2 permet aux éleveurs de ces territoires de bénéficier de subventions pour l'achat de clôtures électrifiées, mesure non accessible en cercle 3.

S'il est conclu que la responsabilité du loup n'est pas écartée en ce qui concerne les attaques d'Avril 2021, l'U.M.C.R. 71 demandera la classification des nouvelles communes concernées en cercle 2.

Des informations sont disponibles sur le site des services de l'État : <http://www.saone-et-loire.gouv.fr/protection-des-troupeaux-domestiques-a13434.html>

Panneau Pocket à Saint-Sernin du Plain...retour d'expérience

A qui s'adresse « Panneau Pocket » ? : A toutes les communes ou EPCI de France, petites ou grandes. Ce service d'information et d'alerte est accessible gratuitement par les administrés sur smartphone ou sur ordinateur. La commune ou l'EPCI s'abonne à ce service pour un coût modique, 130 € par an pour une commune de 600 habitants, comme Saint Sernin du Plain, par exemple, qui a commencé l'expérience en Juillet 2020. En 6 à 7 mois, plus de 270 abonnés ont téléchargé en « favori » cette commune. Cela représente la quasi-totalité des foyers.

Panneau Pocket permet d'informer la population 24h/24H, 7 jours/7, sur des sujets divers :

Alertes météo urgentes, restrictions de circulation liées à des travaux de voirie, informations sur les activités des associations locales, évènements festifs à venir..., mais c'est aussi un moyen de communiquer sur la vie de la commune. On peut diffuser les compte-rendu de conseil municipal, les bulletins municipaux et autres documents importants.

Cet outil simple à gérer par un administrateur désigné, remplace avantageusement les panneaux d'affichage lumineux situés sur les voies de circulations des grandes agglomérations. Quel que soit l'endroit où l'on se trouve, on est informé en temps réel.

Renseignements : <https://panneaupocket.com>

Elections

Quelle organisation ?

Retrouvez la circulaire aux maires pour la Circulaire sur l'organisation des élections régionales et départementales.

Pour lire la circulaire, cliquez ici : <https://bit.ly/2QJ90ht>

Formation #1

Utilisez vos droits

La formation d'élu est un droit. Trop peu utilisé par les élus ruraux. Il donne droit à des prises en charges de frais engagés. Tout est précisé [ici](#) et en particulier sur le droit individuel à la formation des élus locaux.

Formation #2

Rénovation énergétique des bâtiments publics tertiaires

Le programme ACTEE propose une formation sur les fondamentaux de la rénovation énergétique des bâtiments publics tertiaires.

Pour en savoir plus, cliquez ici : <https://bit.ly/3erK85A>

Friches

UrbanVitaliz : aider les maires à débloquer leurs projets friche

Le Cerema propose un outil gratuit pour aider les collectivités à lever leurs blocages liés au recyclage du foncier à l'abandon. Un outil qui oriente vers les bons acteurs, les financements et stratégies à suivre.

Pour en savoir plus, cliquez ici : <https://betagouv.github.io/urbanvitaliz/>

Cantines à 1 €

Une aide de 3 euros par repas

L'Etat verse une aide de 3 € par repas servi au tarif maximal de 1 euro pour les communes éligibles (les 12000 communes percevant la DSR péréquation), depuis le 1er janvier 2021. 200 communes rurales ont franchi le pas. Pour les autres c'est [ici](#)

Ponts.

Aide gratuite du Cerema

Seulement 18 % des communes ont fait appel à cette aide gratuite pour le diagnostic sur l'état des ponts de la commune. Le Cerema vous accompagne si vous vous manifestez avant le 10 mai 2021.

Pour en savoir plus, <https://www.cerema.fr/fr/actualites/france-relance-candidatures-au-programme-national-ponts>

Environnement

Appel à candidatures "Préservation des captages d'eau potable"

Le centre de ressources Captages lance ses premiers Grands Prix qui récompenseront des actions ayant pour but d'améliorer la qualité des ressources en eau. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 juin.

Pour en savoir plus et pour vous inscrire, cliquez ici : <https://professionnels.ofb.fr/fr/node/1190>

SMACL Assurances

Actualités pour les élus

Retrouvez en replay la dernière webconférence animée avec Weka : "Loi Engagement et proximité : quels nouveaux pouvoirs de police pour les maires ?"

Pour voir le replay, cliquez ici : <https://www.weka.fr/actualite/web-conference/loi-engagement-et-proximite-projet-de-loi-4d-quels-nouveaux-pouvoirs-de-police-pour-les-maires/>

Culture #1 Pas d'été sans festivités : nous avons besoin de visibilité !

Retrouvez le communiqué de presse de l'AMRF, de la FNCC, de la FNCOF et de l'APVF qui alertent le Gouvernement sur l'urgence de définir un cadre permettant d'autoriser les manifestations en plein air à partir du mois de juin.

Pour lire le communiqué, cliquez ici : <https://bit.ly/3tZeLWB>

Culture #2

Appel à projets pour des microbibliothèques

Bibliothèques sans frontières et la Fondation d'entreprise Cultura lancent la création de microbibliothèques sur tout le territoire.

Jusqu'au 18 mai, participez à l'appel à projets pour créer ou renforcer un espace bibliothèque dynamique. Dotation : 2 000 livres issus du catalogue de BSF, ainsi que de contenus et équipements culturels et créatifs.

Pour en savoir plus sur cet appel à projets, cliquez ici : <https://bit.ly/3u3IsG7>

Projet de loi climat

Le Sénat lance une plateforme participative pour les élus

En juin, le Sénat examinera le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience. Le Sénat lance une nouvelle consultation sur la plateforme participative. Elle doit permettre aux sénateurs chargés de l'examen de ce texte de mieux identifier les attentes et remarques des élus de nos territoires, en première ligne de la transition écologique.

Pour en savoir plus, cliquez ici : <https://participation.senat.fr/projet-de-loi-climat-elus-locaux-le-senat-vous-consulte>
